

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
05/10/2020

Dossier complet le :
05/10/2020

N° d'enregistrement :
2020_4913

1. Intitulé du projet

Programme d'aménagements de lutte contre les inondations sur l'Elnon dans le cadre du projet INTERREG ELNONTRANSFRONTALIER

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10 21f	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur de l'Elnon sur une longueur supérieure à 100 m. Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R.562-18 du code de l'Environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'Elnon est régulièrement sujet à des débordements touchant les zones urbanisées du bassin versant et particulièrement la commune de Lecelles qui constitue une zone propice aux inondations du fait d'une topographie désavantageuse avec une zone de rupture de pente entre la partie collinaire du Pévèle et la basse plaine de la Scarpe. Le SMAHVSBE, associé à la Province de Hainaut (Belgique) ont établi un programme d'aménagement sur le bassin versant visant à lutter contre le risque inondation.

La présente demande concerne la création de trois zones d'expansion de crues sur les communes de Mouchin (59), Rumegies (59) et Lecelles (59) sur une surface d'environ 5,9 ha et pour un volume de rétention potentiel d'environ 59 600 m³.

Les zones d'expansion de crues seront réalisées par surcreusement du terrain naturel associé à des surverses d'alimentation en berge. A noter la présence d'ouvrage de régulation dans le lit mineur de l'Elnon pour les aménagements de Rumegies et de Lecelles dans l'objectif favoriser l'alimentation des zones d'expansion de crues.

4.2 Objectifs du projet

L'Elnon est un des principaux affluents rive gauche de la Scarpe aval qu'il rejoint via le courant du Décours. Il s'agit d'un cours d'eau transfrontalier de 18 km environ (dont 10 en bordure de la frontière). En terme de bassin versant, l'Elnon draine une superficie d'environ 77 km² dont 22 sont situés sur le territoire belge. L'Elnon est régulièrement sujet à des débordements touchant l'ensemble du bassin versant et particulièrement la commune de Lecelles.

Le SMAHVSBE, gestionnaire du réseau hydrographique sur le secteur, a donc souhaité étudier la possibilité de mettre en place un programme d'aménagement de protection sur le bassin versant de l'Elnon en partenariat avec la Belgique et plus particulièrement la Province du Hainaut. Les solutions proposées sont des solutions d'ensemble sur les 2 territoires permettant de lutter contre les inondations de façon globale et intégrée (3 ZEC en France et 1 en Belgique).

Ces aménagements participeront à la protection des zones à enjeux pour des crues de période de retour 20 ans, correspondant à l'objectif de protection envisagé par le SMAHVSBE dans le cadre du programme global d'aménagement sur le bassin versant de l'Elnon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les zones d'expansion de crues seront réalisées simultanément. Pour chaque aménagement, les étapes de la phase travaux sont décrites ci-après :

- La première phase consistera en un nettoyage complet du site, au décapage et stockage de la terre végétal sur l'emprise des travaux et à la construction provisoire des pistes d'accès.
- La seconde phase consistera en la réalisation des terrassements par le décaissement des zones d'expansion et le nivellement des limites, en la mise en oeuvre des surverses d'alimentation, des surverses de sécurité et des ouvrages de régulation.
- La troisième phase consistera en la réalisation des pistes d'accès et cheminements définitifs, à la mise en place des équipements d'exploitation, au renappage de la terre végétale et aux plantations.

L'ensemble des travaux seront réalisés en tenant compte des périodes de frai et respecteront le cycle biologique des espèces.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements hydrauliques devront faire l'objet de surveillance et d'entretien, qui se décomposent en deux parties distinctes :

- Surveillance et entretien régulier : elle comprend la surveillance par inspection visuelle des surverses, des ouvrages de régulation, des pistes d'accès, des berges, de la végétation, de la sédimentation et de la lutte contre les animaux fouisseurs
- Surveillance et entretien particulier : elle comprend en particulier la surveillance en crue, l'inspection post-crue, le nettoyage des ZECs.

Les modalités de gestion des ZECs restent minimales et aucune intervention n'est nécessaire en crue. Cependant, un suivi du fonctionnement des ZECs sera réalisé par la mise en place de capteurs de niveau au droit des aménagements.

La végétation devra être entretenue de manière à maintenir l'efficacité de l'ouvrage de façon pérenne. Le premier objet de l'entretien sera d'assurer le maintien d'une couverture herbacée homogène sur les talus. Un fauchage et un débroussaillage régulier limitera les risques d'installations des animaux fouisseurs.

Les pistes de services et d'accès devront être régulièrement entretenues de façon à garantir leur viabilité. Cet entretien consistera essentiellement à combler les ornières et à maintenir un profil présentant un dévers vers l'extérieur pour faciliter l'évacuation des eaux de pluies.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande d'autorisation unique au titre du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Période de retour de dimensionnement	20 ans
Superficie des zones d'expansion de crues	5,9 ha
Volume de rétention total	59 600 m3
Volume de rétention ZEC2 - ZEC3 - ZEC4	10 700 - 24 000 - 24 900
Ouvrage de régulation (ZEC 3) - Largeur * Hauteur /Ouverture* Longueur	4,25 * 2,00 * 6,00 m
Ouvrage de régulation (ZEC 4) - Largeur * Hauteur/Ouverture * Longueur	2,00 * 1,50 * 7,00 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La ZEC 2 est située sur la commune de Mouchin :
B1408 / B1415 / B1416 / B1417 / B1453 / B1454 / B1455 / B1457 / B1459

La ZEC 3 est située sur la commune de Rumegies :
A0902 / A0905 / A2856 / A2857 / A2858

La ZEC 4 est située sur la commune de Lecelles :
C515 / C516 / C517

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 50° 30' 26" 38 Lat. 3° 19' 43" 24

Point d'arrivée : Long. 50° 28' 56" 07 Lat. 3° 23' 27" 96

Communes traversées :

Mouchin, Rumegies et Lecelles dans le département du Nord (59)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est directement concernée par une ZNIEFF de type I. Il s'agit de la ZNIEFF n°310013758 « VALLEE DE L'ELNON A LECELLES ET RUMEGIES » qui concerne directement la ZEC 3.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit du PNR n° FR8000037 « SCARPE-ESCAUT » qui concerne directement les ZEC 3 et 4.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cartographie des zones humides est disponible en Annexe 8.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Mouchin, Rumegies et Lecelles ne sont pas concernées par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZPS la plus proche est la n° FR3112005 « VALLEE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT », située à 4,9 km à l'Ouest de la ZEC 4. La ZSC la plus proche est la n°FR3100505 « PELOUSES METALLICOLES DE MORTAGNE DU NORD » située à environ 4,3 km à l'Est de la ZEC 4.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires (terres) seront évacuées et n'engendreront aucune incidence.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations ou des destructions de la biodiversité existante. Toutefois, des mesures d'évitement et de réduction permettront de supprimer puis de réduire les impacts attendus à un niveau faible voire nul pour la grande majorité des groupes. En cas d'impacts résiduels au minimum modérés après mesures de réduction, des mesures de compensation seront mises en place pour compenser ces effets.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des impacts sur des espèces de faune inscrites au Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000 situés à proximité. Toutefois, des mesures d'évitement et de réduction permettront de supprimer puis de réduire les impacts attendus à un niveau très faible voire nul selon les espèces. L'état de conservation des populations des espèces ayant justifié l'inscription des sites au réseau Natura 2000 proches du projet ne sera pas remis en cause. Aucune incidence n'est à attendre sur ces sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ZEC sont localisés au niveau de secteur agricole en prairie ou pâture mais leur vocation pourra rester majoritairement identique (hors zones localisées de valorisation des milieux naturels).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Mouchin, Rumegies et Lecelles sont concernées par les risques technologiques suivants : - Risque transport de marchandises dangereuses - Risque engins de guerre
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Mouchin, Rumegies et Lecelles sont concernées par les risques naturels suivants : - Risque inondations - Risque de séisme.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque de pollution chronique est présent au niveau des zones de travaux et des pistes d'accès mais sera limité par des mesures de gestion. Le risque de pollution accidentelle au niveau des zones de travaux et des pistes d'accès sera limité par l'interdiction d'entretien et ravitaillement des engins en dehors de la zone d'installation du chantier et les mesures de gestion.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'export de matériaux pour la constitution des aménagements hydrauliques engendrera un trafic supplémentaire. Cependant, cette nuisance sera temporaire. Après la réalisation des travaux, aucune nuisance liée au trafic ne sera produite par le projet
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules les machines présentes sur le site pourront être à l'origine des nuisances sonores du site. Le projet étant situé loin des habitations, il n'engendrera que très peu de nuisance. Après la réalisation des travaux, aucune nuisance sonore ne sera produite par le projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être à l'origine de vibration notamment par la travaux des engins de chantier. Cependant, le projet n'étant pas situé à proximité des habitations, l'incidence des vibrations sera négligeable.</p> <p>Après la réalisation des travaux, aucune vibration ne sera produit pas le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le nombre de machines sur le site ne sera pas très élevé et le projet se situe loin des habitations.</p> <p>Les émissions ne concernent que les gaz d'échappement des machines.</p> <p>Elles seront facilement diluées dans l'air ambiant.</p> <p>L'impact pendant la durée des travaux sera donc négligeable.</p> <p>Aucun impact n'est à prévoir après la réalisation du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les terres excavées sont inertes.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les zones d'expansion de crues seront réalisées au droit de parcelles agricoles.</p> <p>Les ZEC sont localisés au niveau de secteur agricole en prairie ou pâture mais leur vocation pourra rester majoritairement identique (hors zones localisés de valorisation des milieux naturels).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le SMAHVSBE, gestionnaire du réseau hydrographique sur le secteur, a étudié la possibilité de mettre en place un programme d'aménagement de protection sur le bassin versant de l'Elnon en partenariat avec la Belgique et plus particulièrement la Province du Hainaut.

Une zone d'expansion de crue sous maîtrise d'oeuvre belge est également prévue sur le territoire belge. La conception des trois zones d'expansion de crues en sur le territoire français tient compte de cet aménagement afin d'optimiser leur fonctionnement.

Les incidences hydrauliques positives sont ainsi cumulées par le biais de cette étroite collaboration transfrontalière ayant permis une réflexion globale à l'échelle du bassin versant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Idem au point 6.2

A noter également la proximité d'un site Natura 200 sur le territoire belge. Il s'agit du site Natura 2000 wallon n° BE32044 « BASSIN DE L'ESCAUT EN AMONT DE TOURNAI » située à environ 4,0 km AU Nord-est de la ZEC 4.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mesures d'évitement :

Les zones à enjeux écologiques seront évitées au maximum.

- Mesure de réduction :

En phase chantier, une maîtrise du risque de pollution accidentelle et chronique sera de rigueur par la biais de différentes mesures de gestion (Installation de chantier éloigné du cours d'eau, gestion des déchets de chantier hors site...)

- Mesure compensatoire :

Un aménagement paysager et écologique de la ZEC sera réalisé en lien avec la Directive Cadre Européenne 200/60/CE du 23 octobre 2000 sur l'objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Les zones humides impactées seront compensées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principales incidences mis en évidence dans la présente demande d'examen concerne les thématiques hydrauliques et écologiques qui seront traitées au sein de la notice d'incidences du dossier d'autorisation environnementale.

A noter qu'aucune incidence n'est à prévoir sur les thématiques suivantes : Bruit / Trafic / Nuisance olfactive / Vibration / Emission lumineuse / Rejets dans l'air / Effluents.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Description du projet et cadrage réglementaire Annexe 8 : Délimitation des zones humides

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

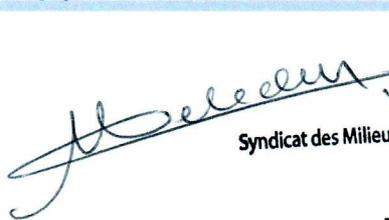
Fait à

Saint Amand-les-Eaux

le,

2 octobre 2020

Signature



smapi

Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

19, Résidence Saint-Martin
Place du 11 Novembre
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 48 87 87